



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION**

*Direction Générale*

N° DG-09-24 7883

Port-au-Prince le 26 SEP 2024

**CIRCULAIRE  
AUX DIRECTEURS CENTRAUX, DÉPARTEMENTAUX ET  
HOPITAUX UNIVERSITAIRES**

**Mesdames, Messieurs,**

La Direction Générale du Ministère de la Santé Publique et de la Population, sur instruction du Ministre, vous informe que tous les employés faisant partie du personnel contractuel ne seront pas admis à leur poste de travail à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2024 suite à l'expiration de leur contrat de services pour l'exercice fiscal 2023-2024.

En effet, pour assurer une meilleure gestion de cette catégorie de personnel suite aux irrégularités flagrantes ayant conduit à l'octroi de contrat à des bénéficiaires sans tenir compte des disponibilités budgétaires, cette Direction prendra toutes les dispositions pour réévaluer les procédures devant aboutir au renouvellement des contrats jugés nécessaires en fonction des besoins réels des différentes entités administratives et sanitaires.

En conséquence, la Direction Générale instruit tous les titulaires des différentes Directions de notifier aux contractuels que leur contrat prendra fin de plein droit le 30 septembre 2024, ce, suivant les dispositions de l'article 13 du décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique. Elle vous prie également de noter que cette nouvelle disposition administrative fait suite aux contraintes budgétaires enregistrées au cours de l'exercice 2023-2024 soldées par un retard de paiement dû aux exigences légales de la CSC/CA pour obtenir son approbation.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration pour le strict respect de cette note qui s'inscrit dans une perspective de régulariser cette situation suivant un cadre réglementaire, la Direction Générale vous prie de recevoir, Mesdames/Messieurs ses respectueuses salutations.

**Dr Gabriel THIMOTHE**  
Directeur Général

